



Bâle, juillet 2018

Nouvelles méthodes d'ingénierie génétique

«Par organisme génétiquement modifié, on entend tout organisme dont le matériel génétique a subi une modification qui ne se produit pas naturellement, ni par multiplication ni par recombinaison naturelle» ([Loi sur le génie génétique, art. 5](#)). Les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont fondamentalement interdits en agriculture biologique par les législations suisse et européenne. La culture de plantes GM est en outre soumise en Suisse à un moratoire général jusqu'en 2021. La plupart des pays européens interdisent la culture d'OGM mais utilisent du maïs et du soja GM dans l'alimentation animale.

Les nouvelles techniques génétiques comme la CRISPR/Cas9, les nucléases à doigts de zinc ou encore TALEN promettent des interventions plus précises dans le patrimoine héréditaire («Genome Editing»). Elles impliquent une intervention technique dans la cellule et dans le noyau cellulaire pour modifier le patrimoine héréditaire. C'est pour cela qu'elles doivent être soumises à la Loi sur le génie génétique.

De larges pans de la société civile s'engagent pour une réglementation stricte. L'IFOAM, la fédération mondiale des organisations d'agriculture biologique, a promulgué lors de son Assemblée des délégués de novembre 2017 une prise de position. Bio Suisse dispose de directives strictes qui correspondent à ces règles bio valables dans le monde entier.

Les exigences de Bio Suisse

1. Soumettre les nouvelles méthodes d'ingénierie génétique comme la CRISPR/Cas9 ou TALEN à la Loi sur le génie génétique pour obtenir une véritable analyse de risques et pour tenir compte du principe de précaution inscrit dans la Constitution.
2. Transparence et publication obligatoires en cas d'utilisation de techniques génériques au cours de la sélection.
3. Traçabilité et déclaration obligatoires pour les produits afin de garantir la liberté de choix.
4. Renforcement de la sélection pour les systèmes durables comme le bio pour un système alimentaire sain dans le sens de «bio dès le départ».

Liens

- L'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) [aux nouvelles techniques génétiques](#) (en allemand)
- [Position IFOAM](#) (en anglais)
- Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain CENH: [L'idée de précaution dans le domaine de l'environnement. Exigences éthiques applicables à la réglementation des nouvelles biotechnologies](#)
- Testbiotech zu [Unterschieden zwischen Genome Editing und Mutagenese](#) (en allemand)
- [Cour de Justice Européenne](#): Décision sur la classification des nouvelles méthodes d'ingénierie génétique (25 juillet 2018)
- [Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique](#) (Stop OGM)
- [Critical Scientists Switzerland](#) (en anglais)

Contact

Service médias de Bio Suisse: 061 204 66 25 ; media@bio-suisse.ch